



**COMMUNIQUÉ DU
46^E SOMMET ORDINAIRE DES CHEFS D'ÉTAT ET DE GOUVERNEMENT DE LA
SADC**

17 AOÛT 2026

1. Le 46^e Sommet ordinaire des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), ci-après dénommé « le Sommet », a eu lieu le 17 août 2026 à Durban, en République d'Afrique du Sud, sous la présidence de Son Excellence M. Matamela Cyril Ramaphosa, Président de la République d'Afrique du Sud.
2. Ont participé au Sommet, les chefs d'État et de gouvernement ou leurs représentants suivants :

Botswana :	S.E. le Président Maître Duma Gideon Boko.
Eswatini :	Sa Majesté le roi Mswati III.
Lesotho :	S.E. le Premier ministre, M. Ntsokoane Samuel Matekane.
Madagascar :	S.E. le Colonel Michael Randrianirina.
Maurice :	S.E. le Premier ministre, le Dr Navinchandra Ramgoolam, GCSK, FRCP.
Mozambique :	S.E. le Président Daniel Francisco Chapo.

Namibie :	S.E. la Présidente la Dr Netumbo Nandi-Ndaitwah.
Seychelles :	S.E. le Président Dr Mathew Antonio Patrick Herminie.
Afrique du Sud :	S.E. le Président Matamela Cyril Ramaphosa.
Zimbabwe :	S.E. le Président Dr Emmerson Dambudzo Mnangagwa.
Malawi :	S.E. le deuxième vice-Président, M. Enoch Kanzingeni Chihana.
République Démocratique du Congo :	S.E. le vice-Premier ministre et ministre de la Défense et des Anciens combattants, M. Guy Muadiamvita Kabombo.
Angola :	S.E. le ministre des Relations extérieures, M. l'ambassadeur Tête António.
République-Unie de Tanzanie :	S.E. le ministre de la Défense et du service national, Dr Rhimo Nyansaho.
Zambie :	S.E. l'Ambassadrice de la République de Zambie auprès de la République du Botswana et Représentante auprès de la SADC, Mme Pamela Chisanga.

3. Ont également participé à ce Sommet les ministres des États membres de la SADC, ainsi que le Secrétaire exécutif de la SADC.
4. Le Sommet a élu Son Excellence M. Matamela Cyril Ramaphosa, Président de la République d'Afrique du Sud, à la présidence de la SADC, et le Président de la République de Zambie au poste de Président entrant.
5. Le Sommet a également élu Sa Majesté le Roi Mswati III, du Royaume d'Eswatini, à la présidence de l'Organe chargé de la coopération en matière de politique, défense et sécurité.
6. Le Sommet a pris acte de l'engagement exprimé par Son Excellence le Dr Mathew Antonio Patrick Herminie, Président de la République des Seychelles, dans son premier discours prononcé devant le Sommet, et s'est félicité de la

volonté de son gouvernement de promouvoir les principes fondateurs de la SADC, à savoir la solidarité, l'intégration régionale et la prospérité commune des peuples de la région de la SADC.

7. Le Sommet a pris connaissance du rapport du Président de l'Organe chargé de la coopération en matière de politique, défense et sécurité, Président de la République du Malawi, S.E. le professeur Arthur Peter Mutharika et l'a félicité pour sa direction, son engagement et ses précieuses initiatives destinées à promouvoir la paix, la sécurité, la stabilité et la gouvernance démocratique dans la région de la SADC tout au long de son mandat.
8. Le Sommet a réitéré sa solidarité avec le peuple de la République Démocratique du Congo (RDC) et a réaffirmé le soutien de la SADC aux efforts coordonnés, à l'échelle régionale et internationale, destinés à rétablir la paix et la sécurité, à protéger les civils, à renforcer les interventions humanitaires et de santé publique, à promouvoir un dialogue inclusif et à améliorer la résilience face aux difficultés persistantes.
9. Le Sommet a félicité la République de Madagascar pour les consultations constructives menées sous l'égide du Comité des sages de la SADC, avec le soutien du Groupe de référence à la médiation de la SADC et du Secrétariat de la SADC et a réaffirmé l'engagement de la SADC à soutenir le processus de Refondation et le programme de développement de Madagascar, dont la promotion d'une gouvernance inclusive, d'institutions démocratiques, de la redevabilité, des droits de l'homme, de la participation citoyenne et du retour à la normalité constitutionnelle.
10. Le Sommet a exhorté les parties prenantes à Madagascar à préserver le calme relatif qui règne dans le pays et à privilégier la voie du dialogue pour exprimer leurs revendications.
11. Le Sommet a félicité le gouvernement de la République du Mozambique pour le processus de dialogue national inclusif en cours et ses efforts constants visant à lutter contre le terrorisme et à maintenir la paix et la sécurité dans certains districts de la province de Cabo Delgado.
12. Le Sommet a rendu hommage à Son Excellence M. Daniel Francisco Chapo, président de la République du Mozambique, pour avoir inauguré en juin 2026 à Maputo le Centre régional de coordination de la surveillance, du contrôle et de la

surveillance des pêches (MCSCC) de la SADC, ayant pour mission de lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée.

13. Le Sommet a félicité la République du Zimbabwe pour son élection en tant que membre non permanent du Conseil de sécurité des Nations Unies (CSNU) pour le mandat 2027-2028 et est confiant qu'il saura promouvoir la coopération multilatérale, œuvrer en faveur de la paix et de la sécurité internationales et représenter efficacement au CSNU les intérêts de la région de la SADC, de l'Afrique et du Sud.
14. Le Sommet a réitéré son appel, lancé de longue date, en faveur de la levée des sanctions imposées à la République du Zimbabwe, en soulignant que ces sanctions continuent d'empêcher le Zimbabwe de réaliser pleinement son potentiel économique.
15. Le Sommet a pris acte des évolutions géopolitiques et économiques mondiales et a exhorté les États membres à tirer parti des nouvelles possibilités qui s'offrent afin d'approfondir l'intégration régionale, de renforcer les échanges commerciaux et les investissements, de mobiliser les ressources nationales et de renforcer la résilience collective, dans le but de promouvoir le développement durable et la mise en œuvre du programme régional.
16. Le Sommet a pris acte des informations communiquées par la République d'Afrique du Sud concernant la gouvernance des migrations et a appelé à la tenue d'un dialogue coordonné et multidimensionnel au niveau régional afin de s'attaquer aux causes profondes des migrations et de mettre en place des mesures globales, durables et efficaces.
17. Le Sommet a exhorté les États membres à améliorer la surveillance des maladies et leur degré de préparation afin de prévenir, de détecter et de faire face aux épidémies et aux pandémies, entre autres, en partageant les informations en temps utile et en coordonnant les actions régionales ; il a également appelé à ce que soit maintenu le soutien apporté à la République Démocratique du Congo dans sa lutte contre l'épidémie d'Ébola (maladie à virus Bundibugyo).
18. Le Sommet a félicité les Républiques d'Angola, d'Afrique du Sud et du Zimbabwe, le Centre africain de contrôle et de prévention des maladies (Africa CDC), l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et d'autres partenaires ayant

apporté une aide financière et technique pour soutenir la lutte contre l'épidémie d'Ébola.

19. Le Sommet a pris acte des efforts déployés au niveau régional afin de prévenir et lutter contre l'épidémie de fièvre aphteuse et a désigné l'Institut des vaccins du Botswana « *Banque régionale d'antigènes et de vaccins contre la fièvre aphteuse* » destinée à soutenir les efforts déployés au niveau régional en matière de prévention et de lutte contre les épidémies de fièvre aphteuse.
20. Le Sommet a félicité les États membres ayant ratifié l'Accord relatif à l'opérationnalisation du Fonds régional de développement de la SADC et a exhorté ceux qui ne l'ont pas encore fait, d'accélérer le processus de ratification afin de faciliter son entrée en vigueur, cela dans le but d'améliorer la mobilisation des ressources et de favoriser la mise en œuvre des programmes et projets régionaux en matière d'infrastructures, d'industrialisation et de développement socio-économique.
21. Le Sommet a félicité les États membres qui ont réalisé des progrès significatifs dans la promotion des femmes à des postes de direction et de prise de décision, et a exhorté ceux qui n'ont pas encore atteint les objectifs fixés dans le Protocole de la SADC sur l'égalité des genres et le développement, ainsi que dans d'autres instruments pertinents au niveau continental et mondial, à accélérer la promotion des femmes à des postes de direction et de prise de décision, tout en mettant en œuvre des cadres législatifs et des politiques ciblés visant à prévenir la violence sexiste et à préserver les droits de l'homme.
22. Le Sommet a exhorté les États membres à intégrer les programmes liés à la jeunesse dans les différents secteurs au sein de leurs plans de développement nationaux et régionaux, et à allouer des ressources adéquates aux initiatives axées sur la jeunesse, favorisant une participation significative, le développement des compétences, l'esprit d'entreprise, l'innovation, la création d'emplois et offrant les opportunités de leadership, dans le but d'améliorer la transformation socio-économique, la résilience et le développement durable de la région de la SADC.
23. Le Sommet a exhorté les États membres à accroître les échanges régionaux de produits agricoles en supprimant les obstacles non tarifaires, en harmonisant les normes et en améliorant la logistique transfrontalière afin d'assurer une circulation efficace entre les zones productrices d'un excédent de denrées

alimentaires et celles souffrant d'une faible production, afin de stabiliser l'approvisionnement et les prix dans l'ensemble de la Région.

24. Le Sommet a exhorté les États membres à mieux se préparer aux chocs climatiques que le phénomène El Niño risque de provoquer, en mettant en place des systèmes d'alerte précoce, en adoptant des mesures de prévention de la sécheresse et en encourageant des pratiques agricoles adaptées au changement climatique, telles que le développement de l'irrigation et l'adoption de variétés de cultures résistantes à la sécheresse.
25. Le Sommet a pris acte des progrès accomplis dans la mise en œuvre du thème du 45^e Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la SADC, intitulé « **Promouvoir l'industrialisation, la transformation du système agricole et la transition énergétique pour une SADC résiliente** », et a rendu hommage à Son Excellence le Président Matamela Cyril Ramaphosa pour sa direction exemplaire et ses orientations stratégiques ayant permis de promouvoir les priorités clés de ce thème au cours de son mandat de président par intérim de la SADC.
26. Le Sommet a félicité la République d'Afrique du Sud d'avoir organisé, pendant sa présidence par intérim, une retraite des ministres des Affaires étrangères de la SADC consacrée aux évolutions géopolitiques, à l'issue de laquelle un plan de mise en œuvre et une feuille de route ont été élaborés.
27. Le Sommet a pris connaissance du rapport d'évaluation à mi-parcours du Plan stratégique indicatif de développement régional 2020-2030, contenant des recommandations fermes sur l'identification d'un certain nombre de priorités à fort impact, entre autres : l'industrialisation, le cadre de mobilisation des ressources, les chaînes de valeur régionales, la transformation agricole, les minéraux essentiels et la transition énergétique juste, les corridors économiques, les postes-frontières à guichet unique et le financement du secteur de la santé.
28. Le Sommet a rendu hommage à Son Excellence le Dr Emmerson Dambudzo Mnangagwa, Président de la République du Zimbabwe et Président sortant de la SADC, pour son soutien et son engagement sans faille en faveur de la promotion de l'intégration régionale et du développement économique de la région de la SADC au cours de la période intérimaire, en sa qualité de membre de la Troïka de la SADC.

29. Le Sommet a approuvé le thème du 46e Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la SADC, intitulé « *Une industrialisation résiliente, durable et inclusive par le développement des infrastructures, la transformation agricole et la valorisation des minéraux critiques pour un monde plus équitable* », dans lequel l'accent est mis sur les infrastructures, l'agriculture et les minéraux critiques, moteurs clés de l'industrialisation permettant de faire de la région de la SADC une zone compétitive, résiliente face au changement climatique, inclusive et prospère.
30. Le Sommet a approuvé l'accord instituant le « UNIVISA » touristique de la SADC et a appelé les États membres à le signer, compte tenu de son importance dans la facilitation de la libre circulation dans la Région, la promotion du tourisme, le renforcement de l'intégration régionale et la stimulation du développement économique par l'augmentation du nombre de visiteurs et des investissements.
31. Le Sommet a exhorté les États membres à adhérer aux instruments juridiques de la SADC qui sont déjà en vigueur et à accélérer le processus de signature et de ratification des instruments adoptés par la SADC qui ne sont pas encore entrés en vigueur, afin d'accélérer l'intégration régionale et de favoriser la coopération entre les États membres, entre autres, afin de soutenir le développement des infrastructures et de faciliter une croissance économique harmonisée.
32. Le Sommet a approuvé la nomination de Son Excellence le Dr Mokgweetsi Eric Keabetswe Masisi, ancien Président de la République du Botswana, et de Son Excellence le Dr Joaquim Alberto Chissano, ancien Président de la République du Mozambique, en tant que membres du Comité des Sages de la SADC, chargé de soutenir les efforts déployés en matière de médiation, de prévention des conflits et de diplomatie préventive dans la région de la SADC.
33. Le Sommet a accueilli favorablement l'invitation adressée par la République d'Angola aux chefs d'État et de gouvernement de la SADC afin qu'ils participent au Sommet extraordinaire de l'Union africaine sur le renforcement des mécanismes de prévention et de résolution des conflits en Afrique, qui se tiendra à Luanda (Angola), les 29 et 30 août 2026.
34. Le Sommet a félicité le gouvernement de la République d'Afrique du Sud pour l'organisation et l'accueil réussis de la 9^e édition de la Semaine de l'industrialisation de la SADC et son salon, tenue à Durban (Afrique du Sud), du 26 au 31 juillet 2026, et a salué la déclaration adoptée à cette occasion, dans laquelle les États membres sont invités à développer les chaînes de valeur

industrielles régionales afin d'accroître la production, la valeur ajoutée, les échanges intra-SADC et la compétitivité industrielle.

35. Le Sommet a rendu hommage au Président de la République d'Afrique du Sud, Son Excellence M. Matamela Cyril Ramaphosa, pour l'allocution inspirante qu'il a prononcée dans le cadre de la conférence publique de la SADC à l'université du KwaZulu-Natal le 14 août 2026, sur le thème « *Concrétiser la Vision 2050 de la SADC : chemins vers la solidarité, l'égalité et la prospérité partagée* ». En outre, le Sommet a salué son appel lancé à la région de la SADC en vue de promouvoir l'intégration régionale, l'industrialisation, le développement des infrastructures, la paix, la sécurité et le développement inclusif en faveur des peuples de la région de la SADC, dans le but de réaliser les aspirations de la « Vision 2050 » de la SADC.
36. Le Sommet a exprimé sa gratitude envers le gouvernement et le peuple de la République d'Afrique du Sud pour l'organisation réussie du 46^e Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la SADC et a félicité cet État membre pour le lancement d'un documentaire retraçant les progrès réalisés en matière d'intégration régionale et le rôle joué par l'Afrique du Sud dans la réalisation des objectifs de la SADC depuis son adhésion à la Communauté en 1994.
37. Le Président de la SADC, Son Excellence M. Matamela Cyril Ramaphosa, Président de la République d'Afrique du Sud, a exprimé sa profonde gratitude envers l'ensemble des chefs d'État et de gouvernement pour leur participation à ce 46^e Sommet de la SADC et les a remerciés pour l'honneur qui lui a été conféré par son élection à la tête de l'organisation régionale.
38. Le Sommet a indiqué que le 47^e Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la SADC se tiendra en République de Zambie.

Fait le 17 août 2026

Durban, République d'Afrique du Sud.